

Lucerne, 16 janvier 2018

Communiqué de presse

Le Centre KESCHA a 1 an : le soutien aux familles comme tâche commune

La Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes COPMA se félicite de l'évaluation scientifique menée par l'Université de Fribourg sur le Centre d'écoute et d'assistance de l'enfant et de l'adulte KESCHA. Dans ses recommandations, l'Université de Fribourg propose des améliorations sans modifications légales mais en appliquant de façon optimale la loi en vigueur, le système de protection ayant été conçu avec sérieux. La COPMA s'engage à améliorer le soutien aux familles vulnérables en élargissant ses offres et poursuit son dialogue avec les responsables du Centre KESCHA.

Durant les 12 derniers mois, près de 1100 cas de personnes concernées se sont tournées vers le Centre d'écoute et d'assistance KESCHA à la recherche d'un conseil juridique ou d'un soutien psychologique. Ce chiffre montre qu'offrir des consultations indépendantes correspond à un besoin. Il équivaut à près de 0.8% de toutes les mesures suivies par les APEA (dans toute la Suisse, 132 000 personnes au total sont concernées par des mesures de protection, dont 42 000 enfants et 90 000 adultes). L'évaluation de l'Université de Fribourg montre encore que ce sont surtout les consultations juridiques qui sont demandées et que, pour une bonne part, les problèmes ont pour origine la famille.

Optimiser l'offre de conseil

En tant qu'instances de décision, les APEA n'ont pas pour vocation de dispenser des consultations psychosociales. Du fait de leurs ressources limitées, en matière de conseil, elles dépendent d'autres services. Pour améliorer l'accompagnement des personnes concernées, il faut donc évaluer, et au besoin élargir, les offres de conseil existant dans les régions. Il s'agit de soutien pour les questions administratives, notamment relatives aux assurances sociales ou au processus de désendettement. Il s'agit aussi d'intervention de crise dans les constellations familiales particulièrement problématiques.

Soutenir les familles

Les résultats de l'évaluation démontrent que, en particulier pour ce qui est de la protection des mineurs, la plupart du temps, les problèmes sont liés à la famille. La COPMA adhère aux conclusions de l'Université de Fribourg, à savoir qu'il faut aussi soutenir les familles par la prescription de médiations et de consultations. Ce soutien se révèle être le plus efficace pour protéger les enfants en cas de désaccord au sujet du droit de visite ou en cas de conflits exacerbés. Dans un guide pratique, la COPMA a formulé des propositions pour rendre obligatoire la médiation dans certains cas et mis à disposition des lignes directrices pour tenir compte du point de vue de l'enfant.

Renforcer la confiance envers les autorités

L'évaluation termine en montrant que la perception négative qu'a le public des APEA (en particulier en Suisse alémanique) a des effets défavorables sur la collaboration.

La COPMA a pris les mesures suivantes :

- 1) Un groupe de travail va être formé pour élaborer des recommandations sur les questions en lien avec l'implication des personnes concernées et de leurs proches dans les procédures d'examen.
- 2) Trois formations vont être dispensées : Rédiger des décisions compréhensibles, Conduire des entretiens difficiles, et Langage facile à lire et à comprendre. Elles devraient contribuer à améliorer la collaboration avec les personnes concernées et leurs proches.
- 3) En septembre 2018, une journée d'étude abordera les questions en lien avec le point de vue et les besoins des personnes concernées et de leurs proches.

Renseignements :

- Guido Marbet, président de la COPMA, tél. 062 835 39 56 (13h30–15h30)
- Diana Wider, secrétaire générale de la COPMA, tél. 041 367 48 87 (13h30–15h30)

COPMA

La Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes est une conférence intercantonale des spécialistes et directeurs. Elle encourage et coordonne la collaboration des cantons, entre eux et avec la Confédération et les organisations nationales, dans le domaine de la protection des mineurs et des adultes. Elle organise des journées d'étude, recueille des statistiques et émet certaines recommandations à l'intention des spécialistes.